# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES Section SENIORS

# La Commission se réunit tous les Mercredis De 14 heures à 17 heures

N° de Tél. Direct: 04.94.08.60.44 - Portable: 06.71.58.42.69

# Réunion du Mercredi 27 Mars 2019 P.V. N° 29

Président : M. Guy BOUCHON Délégué du C.D. : M. William PONT Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

**Présents**: Mme Bernadette GIRARD - MM. Bernard BIAVA - Pierre COLLETTI — Henri Paul DESVIGNES — Jean Pierre FRANCESCHINI - Gérard LUBRANO — Gérard MAURIZIO — André MICHEL — Francis MINISCALCO - Yves MOLINES — Ange

MURATI

## **INFORMATION**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Traitement du courrier - Traitement des feuilles de match

# **MATCHS A JOUER**

## Match à jouer le 31 Mars 2019

#### D3 poule B

SO LONDAIS 3 / SO LE LAVANDOU 2 du 17/03/2019 (50806.2) LE VAL BESSILLON / ST MANDRIER 3 du 14/04/2019 (50821.2)

#### D4 poule A

OLLIOULES U S 2 / CSK VAL ROUGIERES 1 du 16/12/2018 (50964.1)

Poule B

BRAS / RIANS du 02/12/2018 (51048.1)

## Match à jouer le 21 Avril 2019

#### D2 poule B

STE MAXIME 2 / MAR VIVO 1 du 24/03/2019 (50677.2)

#### D4 poule A

ST MAXIMIN 3 / CSK VAL DES ROUGIERES 1 du 17/03/2019 (50945.2)

# **DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE**

Journée du 24.03.19

#### **D1**

FREJUS ST RAPHAEL / ESTEREL
FC SEYNOIS / ST MANDRIER
LA VALETTE / CANNET DES MAURES
GARDIA CLUB / T. HOPITAL
ST TROPEZ FC / COGOLIN
LA LONDE / CUERS PIERREFEU

#### D2 poule A

BRIGNOLES / PUGET SUR ARGENS SANARY / VIDAUBAN LORGUES / RAMATUELLE SIX FOURS LE BRUSC / SC NANS LE PRADET / ST MAXIMIN LA LONDE / GRIMAUD

#### **Poule B**

SOLLIES FARLEDE / ST CYR
CALLAS CANTON / SC TOULON
CARQUEIRANNE CRAU / BORMES
PAYS DE FAYENCE / HYERES FC

#### D3 Poule A:

ASPTT HYERES / ST CYR
OLLIOULES / MAR VIVO
SOLLIES FARLEDE / JS BEAUSSETANNE
GARDIA CLUB / LA VALETTE
LA CADIERE / PIGNANS

#### **Poule B**

BESSE SPORTS / CUERS PIERREFEU
EC TOULONNAIS / BELGENTIER
LE PRADET / ST MAXIMIN
LE VAL BESSILLON / CARCES
LE LAVANDOU / ST MANDRIER
BRIGNOLES / LA LONDE

## Poule C

TRANS / PUGET SUR ARGENS LORGUES / ROQUEBRUNE LES ARCS / SANARY ST TROPEZ FC / COGOLIN BARJOLS / GRIMAUD

#### **D4 Poule A**

BESSE SPORTS / T. MOURILLON
OLLIOULES / ROCBARON
Poule B
VAL ISSOLE / RC LA BAIE
TRANS / RIANS
PAYS DE FAYENCE / LES ARCS

Prochaine Réunion Mercredi 3 Avril 2019

> Le Président : Guy BOUCHON Le Délégué du C.D. : William PONT Le Secrétaire : Emile TASSISTRO